



CENTRE FRANÇAIS DE PROTECTION DE L'ENFANCE

ENFANTS DISPARUS

 **116 000**

Mai 2014



25 mai, Journée internationale des enfants disparus

DOSSIER DE PRESSE

Votre enfant a disparu ?

Appelez le



116 000

Appel gratuit

**Fugues
Enlèvements parentaux
Disparitions inquiétantes**



www.25mai.fr

UN SITE DEDIE AUX ENFANTS DISPARUS



Ce site, dédié au 25 mai, journée internationale des enfants disparus est destiné à mieux faire connaître au grand public la cause des enfants disparus. Il veut également être un espace de rassemblement pour toutes les familles d'enfants ayant disparus et un lieu de prévention.

La page d'accueil du site propose trois éléments :

- ✿ La vidéo d'un [micro-trottoir](#) donnant un aperçu de ce que les français savent sur les disparitions d'enfants
- ✿ Une carte évoquant des enfants ayant disparus
- ✿ Un jeu de prévention à destination des enfants du primaire

A partir des onglets mis en bandeau, l'internaute peut accéder :

- ✿ À une page d'information sur la Journée internationale des enfants disparus
- ✿ À une page proposant des actions concrètes pour soutenir l'action contre les disparitions d'enfants
- ✿ À la présentation des associations ou comités de soutien dédiés à des enfants disparus ou agissant pour lutter contre les disparitions d'enfants
- ✿ À un espace dédié aux témoignages et aux prises de parole

Par des liens avec le site du CFPE-Enfants Disparus, le site www.25mai.fr permet de consulter des avis de disparition.

Notre volonté est de faire connaître le 116 000 de tous pour que chaque famille confrontée à la disparition d'un enfant soit accompagnée et conseillée.

Le 116000 doit être un numéro connu de tous

Quelques chiffres



47 759* disparitions d'enfants en France en 2013

* mineurs inscrits au Fichier des personnes recherchées
(Source Ministère de l'intérieur)

En 2013

- 46 789 fugues d'adolescents
- 379 enfants enlevés ou détournés
- 582 disparitions particulièrement inquiétantes de mineurs



En moyenne un enfant disparu par an n'est jamais retrouvé



En 2013, la cellule de suivi du 116 000 a ouvert 715 dossiers concernant des disparitions. Les chargés de dossier ont accompagné 325 cas d'enlèvements parentaux et 79 cas de non représentations d'enfant, 278 cas de fugues, 33 cas de disparitions inquiétantes de mineurs.

117 familles ou professionnels ont bénéficié de conseils de prévention.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le rapport d'activité 2013

<http://www.116000enfantsdisparus.fr/presentation/rapport-annuel.html>

Le CFPE-Enfants Disparus

L'association a été créée en 2012. Elle a pour but d'apporter appui et guidance aux parents, familles et personnes qui sont responsables d'enfants disparus.

Le CFPE-Enfants Disparus est en charge de l'animation et de la coordination de l'ensemble des activités du dispositif de téléphonie sociale 116 000, offrant aux usagers un accompagnement juridique, social, psychologique et administratif en lien avec les autorités publiques et les partenaires associatifs conformément aux décisions européennes. L'association qui s'inscrit dans la dynamique européenne de Missing Children Europe, intervient également dans le domaine de la prévention et participe à la formation des professionnels.

Le siège social du CFPE-Enfants Disparus se situe à Ivry-sur-Seine.

Directeur général : Claude Moraël

Bureau du CFPE-Enfants Disparus : Jean-Pierre Debuissou, président - M. Arnaud Gruselle, trésorier - Mme Michèle Salvat, secrétaire

Membres du conseil d'administration : Mme Dominique Attias, avocate – Mme Isabelle Barnier, juriste - M. Jacques Barrot, membre du Conseil constitutionnel – M. Alain Boulay, président de l'APEV - Mme Corinne Perben, vice-présidente de la Fondation pour l'enfance – M. Alain Junqua, magistrat honoraire - M. Pascal Koerfer, avocat - Mme Françoise Larroque – Mme Anne-Marie Segala-Altieri, avocate

Missions du CFPE-Enfants Disparus

Le CFPE-Enfants Disparus a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus. L'association intervient dans le cadre de fugues, d'enlèvements parentaux en France ou à l'étranger, de disparitions inquiétantes de mineurs.

Ses missions :

→ **Accompagner et orienter les familles dans les démarches**

Il s'agit de la mission principale du dispositif mis en place autour du numéro d'appel.

→ **Conseiller et informer les familles et les professionnels**

Le dispositif est une source d'informations pour les professionnels confrontés à ces thématiques très spécifiques qui cherchent une expertise dans le domaine.

→ **Participer à la réflexion des pouvoirs publics et des instances européennes sur le phénomène des disparitions**

Les chargés de dossiers du 116 000 participent à des groupes de travail sur les thématiques relevant de son action.

→ **Sensibiliser le grand public**

Plusieurs actions de sensibilisation sont menées chaque année : campagnes d'affichages, diffusion de messages de sensibilisation.

FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF 116 000

La réception des appels est assurée par les écoutants de la plate-forme téléphonique d'INEO Digital, Groupe GDF Suez, qui transmettent les dossiers à contenu aux chargés de dossiers du CFPE-Enfants Disparus.

Schéma d'un appel au 116 000



La plate-forme téléphonique

INEO Digital gère la plate-forme téléphonique. La réception de l'appel est assurée par un écoutant expert. Celui-ci s'assure que la famille a signalé la disparition de l'enfant aux services de police ou de gendarmerie. Après avoir évalué la demande, l'écoutant transmet les premiers éléments du dossier à la cellule de suivi.

***Le 116 000 est un numéro gratuit accessible en France métropolitaine et DOM
7j/7 – 24h/24***

Les parents, familles ou personnes en charge des enfants ont également la possibilité de laisser un message par le biais du site : www.116000enfantsdisparus.fr

La cellule de suivi

Une fois saisi du dossier concernant la disparition d'un enfant ou d'une fratrie, le chargé de dossiers prend contact avec la personne ayant sollicité le soutien du 116 000. Un dialogue s'instaure alors jusqu'à la clôture du dossier au retour de l'enfant ou à la demande des parents. Selon les cas, l'accompagnement consiste en conseils, informations, orientation vers des associations de soutien de proximité. Actuellement les chargés de dossiers de la cellule de suivi sont des juristes.

Les chargés de dossiers de la cellule de suivi du 116 000 travaillent en lien permanent avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les procédures de recherche. Parmi eux, la Police et la Gendarmerie, mais aussi l'Office central chargé de la répression des violences aux personnes (OCRVP), les correspondants d'aide aux victimes de la police et de la gendarmerie et la délégation d'aide aux victimes (Ministère de l'Intérieur), le Bureau de l'entraide civile et commerciale internationale (Ministère de la justice), la Direction des Français de l'étranger (Ministère des affaires étrangères et européennes), les magistrats, greffiers et avocats, les services sociaux, les associations en charge du 116 000 dans les autres pays de la Communauté Européenne et en Suisse.

Le 116 000, un dispositif européen

La mise en place, en 2007, d'un numéro gratuit européen a été précédée en France par la création d'un numéro Azur par la Fondation pour l'Enfance. À l'heure actuelle le 116 000 est actif dans 24 pays de la Communauté Européenne et en Suisse.

2004

La Fondation pour l'Enfance met en place d'un numéro Azur destiné aux familles d'enfants disparus.

2007

À l'initiative de Missing Children Europe*, dont faisait partie la Fondation pour l'Enfance, la Commission Européenne instaure un numéro à 6 chiffres pour les lignes d'assistance aux enfants.

2009

Signature d'une convention pour officialiser la mise en place du numéro européen. La Fondation pour l'Enfance est désignée comme responsable du 116 000 et l'Inavem de la plateforme téléphonique.

2012

La Fondation pour l'Enfance confie la responsabilité du 116 000 au CFPE-Enfants Disparus. L'Inavem reste en charge de la plateforme téléphonique.

2013

Le Ministère des affaires sociales et de la santé lance un appel d'offre concernant le 116 000. La gestion du dispositif est attribuée au CFPE-Enfants Disparus. Inéo Digital assure la réception des appels.

2014

Le CFPE-Enfants Disparus devient officiellement membre de Missing Children Europe.

Au 1^{er} mai 2014, le 116 000 est opérationnel dans 24 pays de l'UE et en Suisse



**Missing
Children
Europe**

***Missing Children Europe** (MCE) fédère 29 organisations non gouvernementales actives dans 24 Etats membres de l'Union européenne et en Suisse. Son domaine concerne la disparition d'enfants et leur exploitation sexuelle. Elle apporte son soutien aux associations ayant en charge le 116 000.

Pour plus d'information : www.missingchildreneurope.eu